NOTAIRES VIMY MEMORIAL

AFFICHAGE DES HONORAIRES TVA INCLUSE

Droit des sociétés – entreprises – fonds de commerce

Bail commercial : un mois de loyer TTC avec un minimum de	840,00€
Bail professionnel : un mois de loyer TTC avec un minimum de	550
Dans les deux cas, au-delà de 2.000,00 €	sur devis
Bail commercial dans ensemble immobilier complexe	sur devis
Rédaction acte de cession fonds de commerce	
3,60 % du prix de vente avec un minimum de	3.000,00€
Au-delà de 300.000,00 €	2,40 %
Exemple : pour un fonds d'une valeur de 350.000,00 €	
(300.000,00 Ex 3,6 %) + (50.000,00 Ex 2.4 %) = 12.000,00 €	
Cession de parts sociales / actions	sur devis
Statuts avec immatriculation de société minimum de	
Et en fonction de la difficuté	sur devis
Pacte Dutreil	sur devis
Suivi annuel des sociétés :	
SCI	770,00 €
ELTRL	720,00€
SARL	840,00 €
SAS/SA	1.200,00 €
Délibération Assemblée Générale entraînant des modifications statutaires	sur devis
Formalités destinées au Greffe	sur devis
<u>Droit de la famille</u>	
En l'absence de déclaration de succession	
	96.00 £
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement)	•
	•
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement)	•
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement)	30,00 €
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement)	30,00 €
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement)	30,00 €
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement)	30,00 €30,00 €360,00 €600,00 €
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement) B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement) Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures Pour plus de dix factures Au-delà de 20 factures Consultation de la base BIEN	30,00 €30,00 €360,00 €600,00 €
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement) B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement) Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures Pour plus de dix factures Au-delà de 20 factures Consultation de la base BIEN Protocole financier (hors transaction éventuelle)	
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement) B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement) Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures Pour plus de dix factures Au-delà de 20 factures Consultation de la base BIEN Protocole financier (hors transaction éventuelle) De 0 à 50.000 euros forfait de	
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement) B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement) Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures Pour plus de dix factures Au-delà de 20 factures Consultation de la base BIEN Protocole financier (hors transaction éventuelle) De 0 à 50.000 euros à 100.000 euros forfait de De 50.000 euros à 100.000 euros forfait de	
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement) B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement) Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures Pour plus de dix factures Au-delà de 20 factures Consultation de la base BIEN Protocole financier (hors transaction éventuelle) De 0 à 50.000 euros forfait de De 50.000 euros à 100.000 euros forfait de Plus de 100.000 euros de forfait de	
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement) B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement) Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures Pour plus de dix factures Au-delà de 20 factures Consultation de la base BIEN Protocole financier (hors transaction éventuelle) De 0 à 50.000 euros forfait de De 50.000 euros à 100.000 euros forfait de Plus de 100.000 euros de forfait de Conciliation tarif horaire	
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement) B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement) Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures Pour plus de dix factures Au-delà de 20 factures Consultation de la base BIEN Protocole financier (hors transaction éventuelle) De 0 à 50.000 euros forfait de De 50.000 euros à 100.000 euros forfait de Plus de 100.000 euros de forfait de	
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement) B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement) Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures Pour plus de dix factures Au-delà de 20 factures Consultation de la base BIEN Protocole financier (hors transaction éventuelle) De 0 à 50.000 euros forfait de De 50.000 euros à 100.000 euros forfait de Plus de 100.000 euros de forfait de Conciliation tarif horaire Etablissement en envoi d'une dossier de réversion de retraite.	
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement) B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement) Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures Pour plus de dix factures Au-delà de 20 factures Consultation de la base BIEN Protocole financier (hors transaction éventuelle) De 0 à 50.000 euros forfait de De 50.000 euros à 100.000 euros forfait de Plus de 100.000 euros de forfait de Conciliation tarif horaire Etablissement en envoi d'une dossier de réversion de retraite Convention de quasi-usufruit.	
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement) B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement). Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures. Pour plus de dix factures. Au-delà de 20 factures. Consultation de la base BIEN. Protocole financier (hors transaction éventuelle) De 0 à 50.000 euros forfait de. De 50.000 euros à 100.000 euros forfait de. Plus de 100.000 euros de forfait de. Conciliation tarif horaire. Etablissement en envoi d'une dossier de réversion de retraite. Convention de quasi-usufruit. 0.6 % des sommes objets de la convention	
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement). B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement). Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures Pour plus de dix factures Au-delà de 20 factures Consultation de la base BIEN Protocole financier (hors transaction éventuelle) De 0 à 50.000 euros forfait de De 50.000 euros à 100.000 euros forfait de Plus de 100.000 euros de forfait de Conciliation tarif horaire Etablissement en envoi d'une dossier de réversion de retraite Convention de quasi-usufruit 0.6 % des sommes objets de la convention - avec un minimum de 600,00 €	
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement). B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement). Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures Pour plus de dix factures Au-delà de 20 factures Consultation de la base BIEN Protocole financier (hors transaction éventuelle) De 0 à 50.000 euros forfait de De 50.000 euros à 100.000 euros forfait de Plus de 100.000 euros de forfait de Conciliation tarif horaire Etablissement en envoi d'une dossier de réversion de retraite Convention de quasi-usufruit 0.6 % des sommes objets de la convention - avec un minimum de 600,00 € - au-delà de 50.000,00 €	
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement). B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement). Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures Pour plus de dix factures Au-delà de 20 factures Consultation de la base BIEN Protocole financier (hors transaction éventuelle) De 0 à 50.000 euros forfait de De 50.000 euros à 100.000 euros forfait de Plus de 100.000 euros de forfait de Conciliation tarif horaire Etablissement en envoi d'une dossier de réversion de retraite Convention de quasi-usufruit. 0.6 % des sommes objets de la convention - avec un minimum de 600,00 € - au-delà de 50.000,00 € Etude de patrimoine	
A/ Clôture des comptes bancaires ou assimilés (par établissement). B/ Chaque encaissement de fonds pour la succession (par encaissement). Règlement de factures ou dettes et résiliations d'abonnements Pour moins de dix factures. Pour plus de dix factures. Au-delà de 20 factures. Consultation de la base BIEN. Protocole financier (hors transaction éventuelle) De 0 à 50.000 euros forfait de. De 50.000 euros à 100.000 euros forfait de. Plus de 100.000 euros de forfait de. Conciliation tarif horaire. Etablissement en envoi d'une dossier de réversion de retraite. Convention de quasi-usufruit. 0.6 % des sommes objets de la convention - avec un minimum de 600,00 € - au-delà de 50.000,00 €. Etude de patrimoine. Etat liquifatif dans le cadre d'un partage non régularisé à l'étude.	

- Tarif horaire collaborateur	144,00 €
- Evaluation d'immeuble de succession	360,00 €
Testament olographe : honoraire 88,58 € + débours inscription au Fichier central (11,42 €)	
Soit	100 € TTC
- Etablissement de procurations (succession ou vente, ou tout autre acte)	30,00€
Droit immobilier	
Droit immobilier Promesse de vente	300,00 €
	300,00 €
Promesse de vente	

Gestion locative

- 1) Mandat de gestion simple: 7,20% des sommes encaissées
- 2) Etablissement de l'état des lieux : 3 € le m². Etat des lieux, 50 % à la charge du bailleur, 50 % à la charge du locataire.

Négociation immobilière / expertise

Lorsque le notaire est mandaté pour vendre ou louer un bien, l'émolument de négociation qui s'ajoute aux émoluents de vente déterminés par le tarif est calculé comme suit :

Ventes:

pour toute vente inférieure ou égale à 50.000,00 €, montant forfaitaire de 3.000,00 € TTC pour toute vente supérieure à 50.000,00 € :

- 6 % TTC de 0 € à 100.000,00 €
- 3 % TTC au-delà de 100.000,00 €

Baux : - Bail d'habitation :

Un demi-mois de loyer + TVA en vigueur

Expertise immobilière :

Rapport d'évaluation incluant un déplacement de 20 KM Maximum		
Augmenté de 100 euros HT par tranche de 50 Km	360,00 €	
Avis de valeur	180,00 €	
L'ENSEMBLE DES HONORAIRES SONT INDIQUES TVA INCLUSE au TAUX DE TVA ACTUEL DE	E 20 %	
DEBOLIDS EN SUS		